

Fiche N°

**ESX 40**

Révision

**1**

Date de publication

18/06/2024 post SCPAP

Date de validation BSERR

Validée SCPAP 09/06/2024

### Références du texte réglementaire

AM du 20 novembre 2017 art 16 et art 19

### Mots clés

Bouteille

Robinet

Accessoire sous pression

### Sujet

Vérifications de l'assemblage d'un robinet raccordé à un appareil respiratoire utilisé pour la plongée subaquatique ou un appareil respiratoire isolant (ARI).

### Question

En quoi consistent les vérifications à effectuer sur l'assemblage d'un robinet raccordé à un appareil respiratoire utilisé pour la plongée subaquatique ou un ARI ?

### Réponse

Lors de l'inspection périodique ou de la requalification périodique d'un appareil respiratoire utilisé pour la plongée subaquatique ou d'un ARI, l'OH ou la personne compétente vérifie que le robinet soit neuf ou non :

- l'identification du robinet avec les éléments dont on dispose (type, fabricant, référence lorsqu'elle existe,...),
- la cohérence de la pression maximale admissible (PS) du robinet avec celle de la bouteille,
- la cohérence des conditions d'utilisation avec la nature du fluide utilisé,
- l'état extérieur et intérieur :
  - examen des filetages du robinet et de la bouteille afin de vérifier qu'ils sont de même type par passage de tampons et bagues filetés et lisses « entre / n'entre pas »,
  - examen visuel de l'état des filetages,
  - présence du tube plongeur,
  - tout contrôle complémentaire jugé utile par l'OH.

Pour les appareils respiratoires utilisés pour la plongée subaquatique les types de filetages sont :

- M25x200 SI
- M25x2 ISO
- M18
- M18 conique
- ¾ Gaz NPSM (droit)
- ¾ Gaz BSPT (conique).

Pour les ARI les types de filetages sont :

- M18
- M18 conique
- ¾ Gaz NPSM (droit)
- ¾ Gaz BSPT (conique)

### Commentaires

Cette fiche complète les dispositions de la FAQ « Art 13 et art 16 a ». La reprise du filet n'est pas acceptable.